



## **Pièce jointe n°19**

### **Présentation des activités de l'exploitant**

## SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE .....	3
2	MOTIVATION DU DOSSIER.....	4
3	NATURE DES ACTIVITES .....	5
3.1	Description des procédés de fabrication .....	5
3.1.1	Extrusion à chaud.....	5
3.1.2	Impression.....	6
3.1.3	Travail du bois.....	6
3.2	Equipements.....	6
4	NIVEAU D'ACTIVITE .....	7
5	UTILITES .....	8
5.1	Alimentation électrique.....	8
5.2	Postes de charge d'accumulateurs.....	8
5.3	Production d'électricité photovoltaïque.....	8
5.4	Production de froid / air comprimé .....	8
5.5	Installations de combustion.....	9
5.6	Stockage de gaz.....	9
5.7	Stockage de fioul domestique .....	9
5.8	Fluide caloporteur .....	9
6	CONSOMMATION D'EAU .....	10
7	REJETS D'EAUX USEES.....	10
8	REJETS D'EAUX PLUVIALES .....	11
8.1	Gestion actuelle.....	11
8.2	Gestion future.....	11
9	PRODUITS DANGEREUX .....	12
10	DECHETS .....	12
11	TRAFIC ROUTIER .....	12
12	BRUIT .....	13
13	REJETS ATMOSPHERIQUES .....	13
14	ODEURS.....	14
15	CLASSEMENT VIS-A-VIS DES ICPE .....	15
16	CLASSEMENT VIS-A-VIS DES IOTA .....	21
16.1	Plateforme de stockage extérieure .....	21
16.2	Site global .....	21
17	CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DU R 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....	22

## 1 PRESENTATION GENERALE

Tecnoprofils a été créée en 1997 et fait partie du groupe MEP (Matériaux Equipement Plastique) depuis 2007. Le groupe MEP - qui a son siège à Louvres (Val d'Oise) - emploie aujourd'hui 140 personnes et dispose de 7 sites (3 de production).

Tecnoprofils est spécialisée dans la fabrication de profilés PVC destinés au bâtiment, de lambris et profilés PVC décoratifs, de profilés MDF (Medium Density Fiberboard) revêtus et enfin dans l'assemblage de portes coulissantes.

Les procédés utilisés pour la fabrication des produits finis sont l'extrusion à chaud pour les produits en plastique, et le travail du bois (moulurière, scie...) pour la partie bois. Les produits finis fabriqués sont destinés à la décoration et l'aménagement intérieur (plinthes, lambris) et extérieur (débords de toit, planches de rive, lambris PVC).



Les clients de l'établissement Tecnoprofils sont majoritairement issus de la grande distribution.

## 2 MOTIVATION DU DOSSIER

Actuellement la société Tecnoprofils est déclarée depuis 1997 pour réaliser une activité d'enrobage de profils de panneaux papier sous les rubriques 2410-2 et 2940-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (régime de déclaration).

La visite de l'inspection des installations classées a permis de constater que l'activité d'extrusion à chaud relevant de la rubrique 2661 sous le régime de l'Enregistrement n'était pas connue de l'administration. L'arrêté de mise en demeure n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0324 du 27 août 2021 demande à la société Tecnoprofils de régulariser sa situation.

**Le but du dossier est de régulariser la situation administrative de la société afin :**

- **qu'elle puisse poursuivre son activité en cours ;**
- **de lever l'arrêté de mise en demeure actuel ;**
- **de prendre en compte l'accroissement de l'activité d'extrusion à chaud (passage de 22t/j à 30t/j);**
- **d'intégrer la réalisation d'une plateforme de 2550m<sup>2</sup> afin de stocker les big bag de matières premières.**

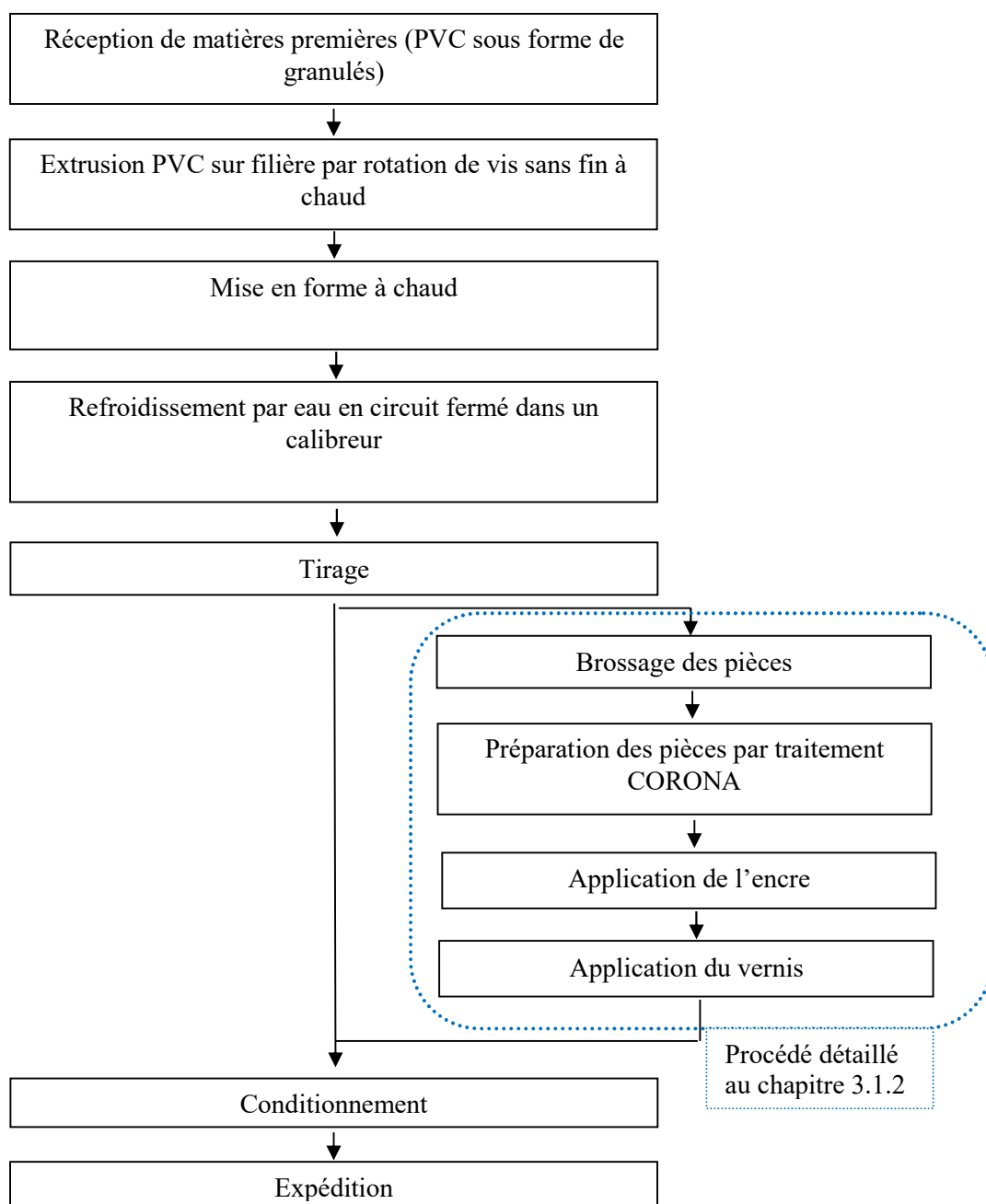
### 3 NATURE DES ACTIVITES

#### 3.1 Description des procédés de fabrication

##### 3.1.1 Extrusion à chaud

La société achète de la matière PVC (polychlorure de vinyle) sous forme de granulés contenus dans des big bag (grand récipient souple pour matières sèches non dangereuses). Cette matière est ensuite injectée sur des lignes d'extrusion chauffées à 125°C. Le procédé d'extrusion est un procédé mécanique par lequel le PVC compressé est contraint de traverser une filière ayant la forme de la pièce à obtenir.

Le procédé de fabrication est détaillé dans le schéma ci-dessous :



**S'agissant d'un procédé exigeant des conditions particulières de température et de pression cette activité est classée suivant la rubrique ICPE 2661-1-b**

### 3.1.2 Impression

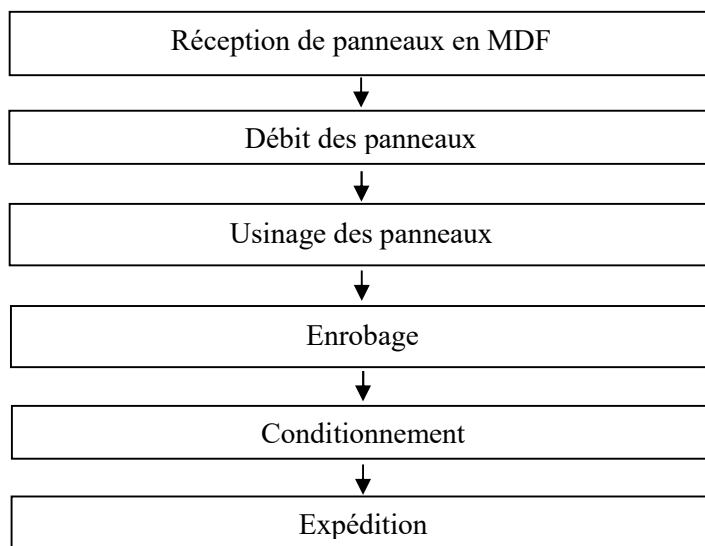
Les pièces extrudées peuvent recevoir un motif par impression (héliotransfert). Ce motif est obtenu grâce à des encres et vernis achetés et appliqués à l'aide de rouleaux cylindriques. Les encres sont déposées par ces rouleaux encres et une racle retire le surplus. Sous l'effet de la pression des rouleaux, l'encre se dépose sur la lame PVC, donnant des nuances plus ou moins denses selon l'épaisseur de l'encre déposée.

**Cette activité n'est pas classée sous la rubrique ICPE n°2450-A-b**

### 3.1.3 Travail du bois

L'atelier de travail du bois permet la fabrication de lambris et profilés en panneaux de particules MDF (Medium Density Fiberboard), ainsi que la fabrication et le conditionnement de systèmes pour portes coulissantes. Les éléments (lambris et profilés) sont débités dans les panneaux de particules, puis sont revêtus d'une feuille de papier appliquée par collage, portant le motif du produit.

Le procédé de fabrication est détaillé dans le schéma ci-dessous :



## 3.2 Equipements

Tecnoprofiles dispose d'un bâtiment organisé de la façon suivante :

- A l'intérieur :
  - Dix lignes d'extrusion réparties ainsi :
    - Quatre lignes de marque FRIUL ;
    - Une ligne de marque CINCINNATI titan 58 ;
    - Une ligne de marque AMUT ba92 ;
    - Une ligne de marque CINCINNATI titan 45 ;
    - Une ligne de marque BATTENFELD mbex ;
    - Une ligne de marque CINCINNATI alpha 60 ;
    - Une ligne de marque CINCINNATI alpha 45 ;

- Une ligne d'impression (lambris PVC 5mm / lambris PVC 8mm);
- Une moulière ;
- Trois scies ;
- Une enrobeuse plinthe 60/80 ;
- Une scie papier ;
- Une perceuse ;
- Un local maintenance ;
- Bureaux, réfectoire, vestiaires ;
- Une chaudière fonctionnant au fioul domestique d'une puissance de 880kW dans un local séparé ;
- Un local transformateur ;
- Deux bennes de déchets bois (poussières) dans un local séparé.

A noter que l'exploitant ajoutera 10 lignes d'extrusion supplémentaires dont le fonctionnement sera identique à celles citées plus haut.

- En façade « Est » :
  - Un groupe froid d'une puissance de 47kW (R410A)
  - Un groupe froid d'une puissance de 61kW (R407C)

A noter qu'un groupe froid supplémentaire d'une puissance de 61kW (R407C) sera ajouté.

- En façade « Nord » :
  - Stockage de bouteilles de propane destinées aux chariots élévateurs ;
  - Quai de chargement ;
  - Stockage de déchets en bennes ;
  - Un silo de collecte des poussières bois ;
  - Parking VL ;
  - Cuve enterrée de fioul domestique ;
- En façade « Sud » :
  - Fosse septique enterrée ;
  - Stockage abrité de déchets dangereux sur rétention.

#### 4 NIVEAU D'ACTIVITE

Procédés de fabrication	Situation actuelle		Situation future	
	Nombre de machines	Production journalière	Nombre de machines	Production journalière
Extrusion à chaud	10	22t/j	20	30t/j

## 5 UTILITES

### 5.1 Alimentation électrique

Actuellement le site dispose de deux transformateurs. Le premier d'une puissance de 630 kVa situé en limite du site. Le second d'une puissance de 160 kVa situé à l'intérieur du bâtiment est alimenté par celui situé en limite de site.

Afin d'alimenter les nouvelles lignes d'extrusion un transformateur supplémentaire de 160kVa sera installé. Ce dernier sera également alimenté par le transformateur de 630kVa.

### 5.2 Postes de charge d'accumulateurs

La société dispose de quelques engins électriques permettant la manutention interne des matières premières. L'établissement dispose donc de quelques postes de charge répartis au sein de l'établissement (puissance cumulée inférieure à 50kW) permettant la recharge de ces engins.

### 5.3 Production d'électricité photovoltaïque

Le présent dossier permet de régulariser la situation administrative du site vis-à-vis de la rubrique 2661 de la nomenclature des installations classées. L'exploitant réalisera néanmoins une plateforme non couverte de 2550m<sup>2</sup>. Par conséquent il n'est pas nécessaire pour l'exploitant de réaliser des travaux permettant la production d'électricité photovoltaïque.

### 5.4 Production de froid / air comprimé

L'établissement dispose de deux compresseurs permettant la production d'air comprimé.

L'établissement dispose également de groupes froids permettant le refroidissement des machines d'extrusion.

Le bilan quantitatif des fluides sur le site (actuel et futur) est le suivant :

Installation	Utilisation	Fluide	Quantité en kg (actuel)	Quantité en kg (futur)
Groupe froid	Production de froid-Process	R410A	36.5kg	36.5kg
Groupe froid	Production de froid-Process	R407C	30.09kg	30.09kg
Groupe froid	Production de froid-Process	R407C		30.09kg
		<b>Total général</b>	<b>66.59kg</b>	<b>96.68kg</b>



### 5.5 Installations de combustion

Le site dispose d'une chaudière de 880kW alimentée au fioul domestique permettant le chauffage des bâtiments, des locaux sociaux et des bureaux administratifs.

### 5.6 Stockage de gaz

Le site dispose d'un stockage extérieur de 14 bouteilles de propane (13kg) permettant le fonctionnement des chariots élévateurs.

### 5.7 Stockage de fioul domestique

Le site dispose d'une cuve enterrée simple paroi de 10000L contenant du fioul domestique. Ce fioul domestique alimente la chaudière.

### 5.8 Fluide caloporteur

Tecnoprofils utilise des huiles thermiques chauffées électriquement dans 7 machines d'extrusion. Le produit utilisé est soit le PMX 200, soit le Thermix 32. Le point éclair de ces deux huiles est respectivement de 101.1°C et 246°C. Lors du procédé de fabrication ces huiles sont chauffées à 125°C et sont maintenues à cette température par une consigne installée sur chaque machine.

Le tableau ci-dessous détail la répartition des huiles par machine :

Situation actuelle								
Marque de la machine	Nombre de machines	Fluide caloporteur contenu	Quantité de fluide par machine	Quantité totale de fluide	Point éclair du fluide	Température d'utilisation	Rubrique ICPE	Classement
FRIUL	4	Thermix 32	16L	80L	246°C	125°C	2915-2	Non classée
AMUT ba92	1	Thermix 32	16L					
CINCINNATI titan 58	1	PMX - 200	16L	32L	101.1°C	125°C	2915-1	Non classée
CINCINNATI titan 45	1	PMX - 200	16L					
BATTENFELD mbex	1	Aucun		/	/	/	/	/
CINCINNATI alpha 60	1	Aucun		/	/	/	/	/
CINCINNATI alpha 45	1	Aucun		/	/	/	/	/

Situation future								
Marque de la machine	Nombre de machines	Fluide caloporteur contenu	Quantité de fluide par machine	Quantité totale de fluide	Point éclair du fluide	Température d'utilisation	Rubrique ICPE	Classement
FRIUL	8	Thermix 32	16L	160L	246°C	125°C	2915-2	Non classée
AMUT ba92	2	Thermix 32	16L					
CINCINNATI titan 58	2	PMX - 200	16L	64L	101.1°C	125°C	2915-1	Non classée
CINCINNATI titan 45	2	PMX - 200	16L					
BATTENFELD mbex	2	Aucun		/	/	/	/	/
CINCINNATI alpha 60	2	Aucun		/	/	/	/	/
CINCINNATI alpha 45	2	Aucun		/	/	/	/	/

## 6 CONSOMMATION D'EAU

Le site est exclusivement approvisionné en eau à partir du réseau d'eau potable public (pas de forage).

La consommation d'eau de l'établissement en 2020 est de 174 m<sup>3</sup>. Toute l'eau provient du réseau communal (il n'y a pas de forage sur site).

L'eau est utilisée pour :

- Le complément d'eau des machines d'extrusion ;
- Les sanitaires.

## 7 REJETS D'EAUX USEES

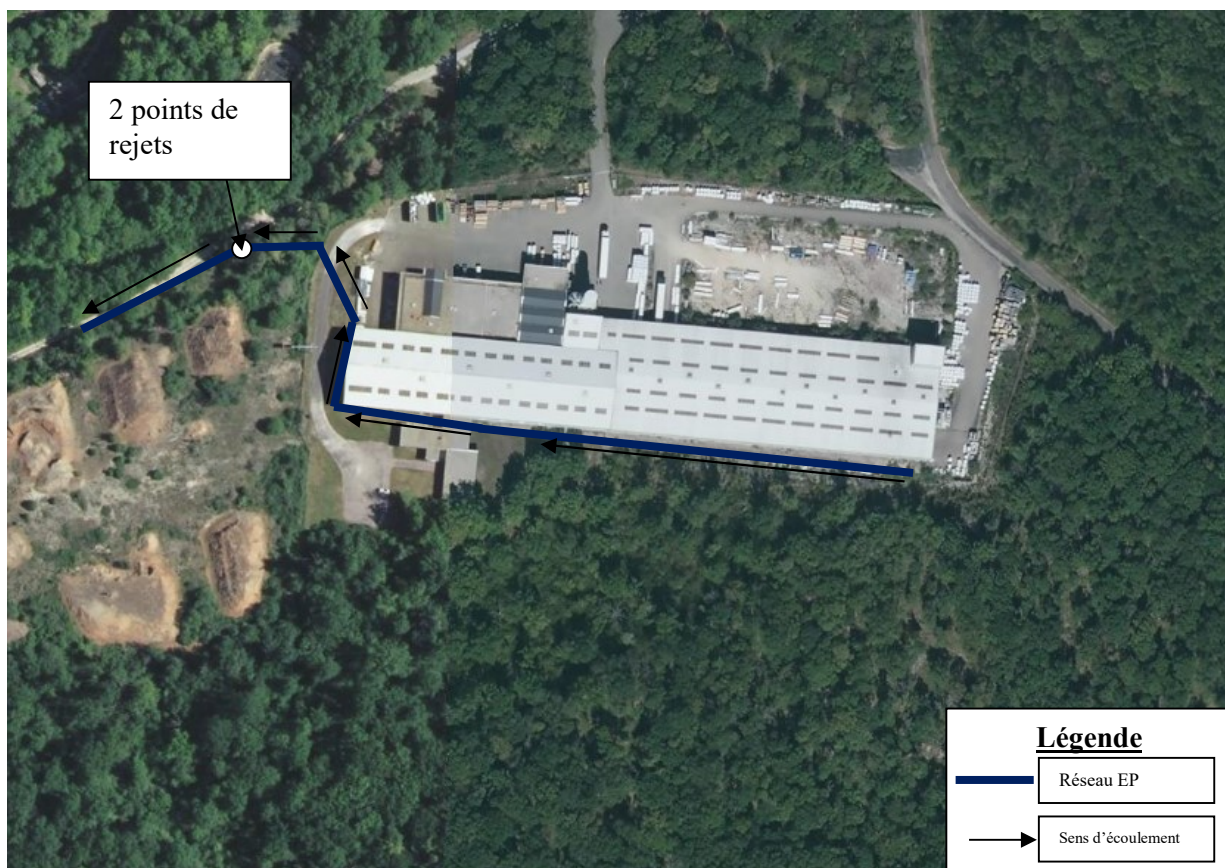
Les eaux vannes sont collectées et rejetées vers une fosse septique.

L'activité de Tecnoprofiles ne génère pas d'eaux usées industrielles.

## 8 REJETS D'EAUX PLUVIALES

### 8.1 Gestion actuelle

Actuellement, les eaux pluviales du site sont collectées via plusieurs avaloirs puis rejetées en un point unique présent sur le site.



### 8.2 Gestion future

Des travaux seront engagés afin d'améliorer le réseau d'eaux pluviales existant, d'installer un séparateur d'hydrocarbures et un dispositif d'obturation du réseau et enfin de créer un bassin afin de pouvoir confiner les eaux d'extinction (détail en PJ 20). Une étude VRD (Voirie Réseaux Divers) sera également réalisée afin d'étudier la meilleure solution pour gérer les eaux pluviales en sortie du point de rejet (zone d'infiltration, rejet à débit régulé...).

## 9 PRODUITS DANGEREUX

Les produits chimiques sont majoritairement utilisés pour le fonctionnement de la ligne d'impression.

On retrouve ainsi :

- Des encres;
- Des vernis.

Le service maintenance utilise également quelques produits chimiques nécessaires au bon fonctionnement de l'installation (graisses, huiles, aérosols...).

Tous ces produits sont stockés sur des rétentions adaptées.

## 10 DECHETS

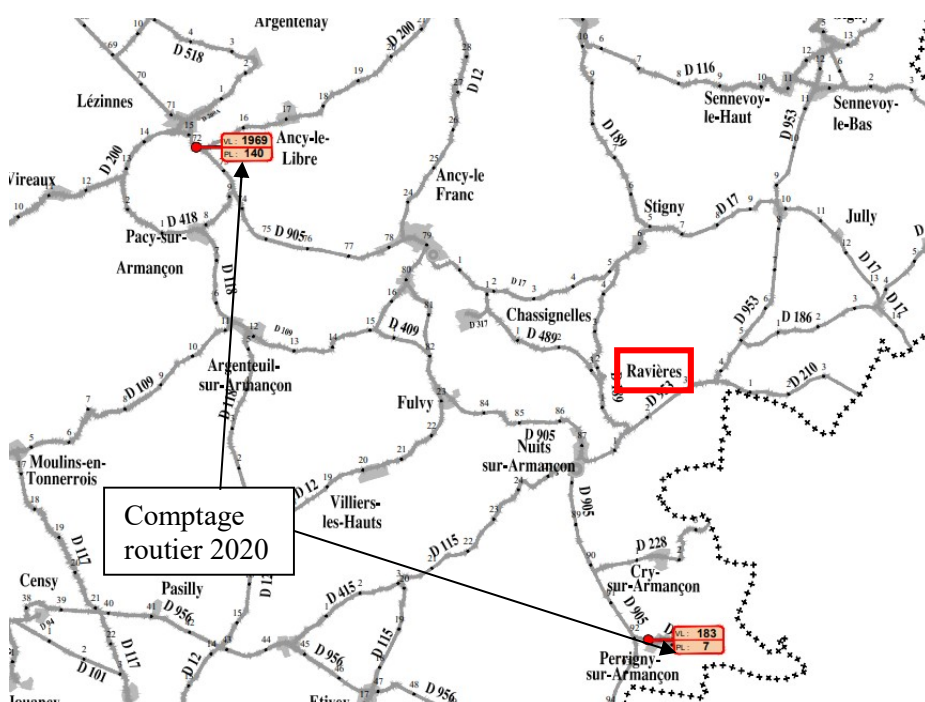
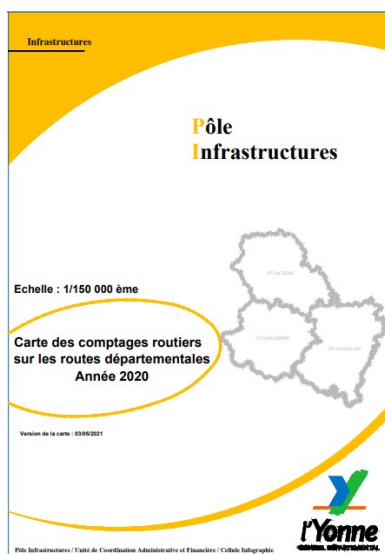
Tous les déchets sont triés sur le site et valorisés par des prestataires agréés dans des filières homologuées.

Les activités de l'établissement génèrent les principaux déchets suivant :

- Déchets industriels inertes ;
- Plastiques ;
- Bois ;
- Cartons ;
- Déchets industriels dangereux en très faibles quantités (quelques aérosols vides, encres et vernis usagés, bidons vides d'encres ou de vernis) ;
- Palettes usagées.

## 11 TRAFIC ROUTIER

Le dernier comptage routier réalisé en 2020 n'a pas été réalisé à proximité de la commune de Ravières.



Cependant, l'établissement génère actuellement un faible trafic routier. Pour un niveau d'activité moyen de l'ordre de 22 tonnes/jour de matières premières traitées le trafic routier moyen est le suivant :

- Environ 10 véhicules lourds par semaine pour les réceptions de marchandises et les expéditions ;
- Environ 20 véhicules légers par jour.

Pour une production de 30 tonnes/jour de matières premières traitées, le trafic restera sensiblement identique par rapport au trafic actuel ;

Les horaires de réception/expédition seront inchangés, en particulier il n'y aura pas de trafic en période nocturne.

➔ **Le trafic routier sera identique.**

## 12 BRUIT

Aucune mesure de bruit en limite de propriété n'a été réalisée par l'exploitant.

Cependant, les émissions sonores restent limitées car :

- Les activités de production sont réalisées dans des locaux clos
- Les utilités (compresseur air, chaudière...) sont localisées dans des locaux spécifiques fermés ;
- Le trafic routier engendré par les activités reste très faible (10 véhicules lourds par semaine) et il n'est pas généré en période nocturne.

A noter également que la première habitation est située à environ 600m du site.

## 13 REJETS ATMOSPHERIQUES

Actuellement l'établissement dispose de 6 points de rejets. Ces points de rejets sont répartis de la manière suivante :

- Activité impression
  - Rejet CORONA ;
  - Rejet séchage encre n°1 ;
  - Rejet séchage encre n°2 ;
  - Rejet séchage vernis n°1 ;
  - Rejet séchage vernis n°2.
- Activité travail du bois
  - Rejet Cyclone.

Une mesure réalisée les 09 et 10 février 2016 par un organisme accrédité n'a montré aucun dépassement de VLE. Une synthèse des résultats de cette mesure a été reprise ci-dessous :

Rejet	Paramètres mesurés	Résultats obtenus (mg/Nm <sup>3</sup> )	VLE (mg/Nm <sup>3</sup> )	Conforme
CORONA	COVNM	5.02	100	OUI
Séchage encre n°1		3.10	100	OUI
Séchage encre n°2		2.91	100	OUI
Séchage vernis n°1		2.51	100	OUI
Séchage vernis n°2		1.37	100	OUI
Cyclone	Poussières	0	100	OUI



## **14 ODEURS**

Les activités réalisées par la société Tecnofils ne sont pas de nature à générer des odeurs.



## 15 CLASSEMENT VIS-A-VIS DES ICPE

Le classement ICPE est le suivant :

Rubrique ICPE		Niveau d'activité	Classement
2661-1-b	<p><b>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) :</b></p> <p><b>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</b></p> <p>b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/</p>	Quantité maximale de polymères transformés par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression : 30 t/j	<b>E</b>
1532-2	<p><b>Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public :</b></p> <p><b>2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant :</b></p> <p>b) Supérieur à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup></p>	<p>-Stockage de produits finis ou semi finis bois en intérieur : 450m<sup>3</sup></p> <p>-Stockage de palettes bois en extérieur : 600m<sup>3</sup></p> <p><u>Volume total : 1050m<sup>3</sup></u></p>	<b>D</b>
2410-2	<p><b>Ateliers ou l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.</b></p> <p><b>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</b></p> <p>2. Supérieure à 50 kW, mais</p>	8 machines pouvant fonctionner simultanément pour une puissance cumulée de <u>168kW</u>	<b>D</b>

Rubrique ICPE		Niveau d'activité	Classement
	inférieure ou égale à 250 kW		
2662-2	<p><b>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510.</b></p> <p>2. Supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m<sup>3</sup></p>	Volume maximal de matières premières stockées : <u>900m3</u>	<b>D</b>
2663-2-b	<p><b>Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510</b></p> <p><b>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :</b></p> <p>b) Supérieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 10 000 m<sup>3</sup></p>	Quantité de produits finis susceptibles d'être stockés : <u>400m3</u>	<b>NC</b>
2915-1-b	<p><b>Chauffage (procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles :</b></p> <p><b>1. Lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25 °C) est :</b></p> <p>b) supérieure à 100 l, mais inférieure à 1 000 l :</p>	<p>4 machines utilisant un fluide caloporteur dont la température d'utilisation est supérieure au point éclair des fluides.</p> <p>Fluide caloporteur : PMX200 Point éclair du fluide : 101.1°C Température d'utilisation : 125°C Volume par machine : 16 litres</p> <p>Quantité totale mise en œuvre : <u>64 litres</u></p>	<b>NC</b>
2915-2	<p><b>Chauffage (procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles</b></p> <p>2. Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25 °C) est supérieure à 250 l</p>	<p>10 machines utilisant un fluide caloporteur dont la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides.</p> <p>Fluide caloporteur : Thermix 32 Point éclair du fluide : 246°C Température d'utilisation : 125°C Volume par machine : 16 litres</p> <p>Quantité totale mise en œuvre : <u>160litres</u></p>	<b>NC</b>



	Rubrique ICPE	Niveau d'activité	Classement
2450-A-b	<p><b>Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante :</b></p> <p><b>A. Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contre collage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est :</b></p> <p>b) supérieure à 50 kg/j mais inférieure ou égale à 200 kg/j</p>	<p>1 ligne d'impression de lambris en mesure de consommer une quantité d'encre et de vernis de <u>1.5 kg/j</u>.</p>	NC
1185-2a	<p><b>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</b></p> <p><b>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</b></p> <p>a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg</p>	<p>- R410A 1 équipement : 36.5kg ;</p> <p>- R407C 2 équipements : 60.18kg ;</p> <p><u>Total : 96.68kg</u></p>	NC
2910-A-2	<p><b>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières</b></p>	<p>1 chaudière utilisée pour le chauffage des locaux d'une puissance de <u>880kW</u></p>	NC

	Rubrique ICPE	Niveau d'activité	Classement
	<p><b>entrantes</b></p> <p><b>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est :</b></p> <p>2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</p>		
1510 -2-c	<p><b>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :</b></p> <p><b>2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :</b></p> <p>c) Supérieur ou égal à 5 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 50 000 m<sup>3</sup></p>	<p>Bâtiment stockage de composants en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Stockage de matières premières (bois) : 120 t</li> <li>-Stockage de MDF : 25t</li> <li>-Stockage de portes en bois : 72 t</li> </ul> <p>Quantité totale : <u>217 tonnes</u>            Volume de l'entrepôt de stockage de bois : <u>23635m3</u></p>	NC

	Rubrique ICPE	Niveau d'activité	Classement
4718-1-b	<p><b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène)</b>  <b>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</b>  <b>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables</b>            b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t</p>	<p>Stockage de 14 bouteilles de propane (13kg) en extérieur soit une quantité totale stockée de : <u>182kg.</u></p>	NC
4734-1-c	<p><b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</b>  <b>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</b>  <b>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</b>            c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total</p>	<p>Une cuve simple paroi de 10000 litres de fioul domestique soit 8.8t (densité retenue : 0.88).</p>	NC

Rubrique ICPE		Niveau d'activité	Classement
4331-3	<b>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</b> 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	<u>Produits chimiques comportant une phrase de risque H225 et/ou H226</u>  - Solvant regenerc UGEPA : inférieur à 150kg.	NC
2925-1	<b>Accumulateurs électriques (ateliers de charge d').</b>  1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	<50kW	NC

*E : Enregistrement / D : déclaration / NC : Non Classé*

## 16 CLASSEMENT VIS-A-VIS DES IOTA

### 16.1 Plateforme de stockage extérieure

La construction de la nouvelle plateforme de stockage va générer une surface imperméabilisée d'environ 2550 m<sup>2</sup>.

Le projet ne relève donc pas de la rubrique 2.1.5.0 « rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha -> (A)  
 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha ->(D) ».

**Le projet ne sera donc pas classé sous un régime de déclaration au titre de la loi sur l'eau.**

### 16.2 Site global

A l'issue des travaux le site présentera une superficie imperméabilisée globale comprise entre 1ha et 20ha et relèvera du régime de déclaration de l'IOTA rubrique 2.1.5.0.

Rubriques IOTA	Situation future du site (avec le projet).		Commentaire
	Positionnement demandé vis-à-vis du critère	Régime IOTA	
2.1.5.0	17359m <sup>2</sup>	D	-Bâtiments : 7959 m <sup>2</sup> ; -Quais et voiries : 9550 m <sup>2</sup> ;  Surface totale imperméabilisée : 17509m <sup>2</sup>

## 17 CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DU R 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Rubrique	Position du site
39. « Travaux, constructions et opérations d'aménagement. »	Le projet n'est pas classé car l'exploitant réalisera une plateforme de stockage bétonnée de 2550m <sup>2</sup> (inférieur à 10000m <sup>2</sup> ).
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Les travaux d'aménagement nécessiteront un défrichement à l'est (mise en place d'une réserve d'eau incendie) et à l'ouest (aménagement du point de rejet extérieur avec la création d'un bassin) du site.  <b>L'exploitant s'engage à ne pas dépasser 0,5 hectare de défrichement</b>
Toutes les autres rubriques	Non concerné